



CONSEIL MUNICIPAL DE GUENGAT

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2023 PROCÈS VERBAL

Le 15 septembre 2023 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Guengat, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de Monsieur David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. L'HARIDON, S. TANGUY.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à S. TANGUY ; F. LE DOUY, excusée, pouvoir à Y. SZPOTYNSKI ; C. DANTEC, excusée, pouvoir à S. SIMON ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Date de convocation : 7 septembre 2023

Quorum : 10

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 30.06.2023

Il est rappelé aux conseillers municipaux les délibérations prises lors de la séance du 30 juin 2023

☒ Aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal

☐ Observations de la part des membres du Conseil Municipal :

ORDRE DU JOUR

2023/09/01	Lancement d'une réflexion visant à étudier l'opportunité de la création d'une commune nouvelle entre les communes de Gourlizon, Guengat et Le Juc'h	adoptée
------------	---	---------

Délibération N°2023/09/01

LANCEMENT D'UNE REFLEXION VISANT A ETUDIER L'OPPORTUNITE DE LA CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE ENTRE LES COMMUNES DE GOURLIZON, GUENGAT ET LE JUC'H

Les élus des communes de Gourlizon, Guengat et Le Juc'h se sont rencontrés afin d'échanger sur l'opportunité de création d'une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2025.

En effet, la perspective d'un avenir commun entre ces trois communes est un atout indéniable pour l'avenir de leurs territoires et permettrait non seulement de pérenniser l'existant, mais également de renforcer les services publics, de réaliser des équipements en commun, de moderniser les infrastructures.

Les élus, convaincus de l'intérêt d'explorer une telle hypothèse, ont pris l'attache de la Préfecture, et se sont rendus aux Assises des Communes nouvelles afin de s'informer sur les modalités, atouts et obstacles d'une démarche aussi ambitieuse.

Au vu des divers échanges, et en accord avec les deux autres municipalités, le Maire propose de se rapprocher de la Préfecture et de lancer un projet de territoire afin de recueillir les éléments nécessaires à une décision éclairée. En tout état de cause, une telle décision doit être mise en œuvre en début d'année civile et en aucun cas en année électorale. C'est donc l'échéance du 1^{er} janvier 2025 qui est envisagée.

Le cas échéant, la commune nouvelle sera, jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux en mars 2026, administrée par un Conseil Municipal composé de la totalité des conseillers municipaux actuels des communes qui la composent. Un Maire sera élu pour l'ensemble du nouveau territoire, dont le nom sera à définir. Chacune des 3 communes deviendra une commune déléguée, conservant son nom historique, dotée d'un maire délégué et d'une mairie annexe, avec un champ de compétence à définir.

Le Maire précise que dans le cas où l'une des trois communes venait à délibérer de manière défavorable à la création de la commune nouvelle, les deux autres communes qui auraient délibéré de manière favorable, sont libres de poursuivre la procédure de création d'une commune nouvelle à deux.

Exposé du Maire :

En début d'année, des échanges ont eu lieu entre les 3 maires, suivis de plusieurs rencontres pour poser les bases de la réflexion.

Dans un deuxième temps, dès avril, une rencontre a été organisée entre les 3 bureaux municipaux (Maire + adjoints) afin de valider l'adhésion de l'ensemble des adjoints à la démarche de réflexion.

Les conseillers municipaux ont ensuite été associés pour permettre des échanges constructifs entre les élus dans chaque commune.

Courant juin, les 3 maires ont rencontré le Préfet du Finistère pour exposer le projet, obtenir son assentiment et la validation de l'assistance en matière juridique et fiscale par les services préfectoraux, en cas de poursuite de cette réflexion.

Fin Juin, des élus issus des 3 communes, se sont rendus ensemble au séminaire « oser la commune nouvelle », organisé par l'AMF, à Baugé en Anjou.

Début juillet, les 3 conseils municipaux se sont réunis lors d'une réunion commune sur ce sujet.

Ce 15 septembre, nous nous réunissons afin de valider cette démarche, sous réserve d'un vote favorable, pour lancer une réflexion sur l'opportunité de création d'une commune nouvelle, par la tenue des 3 conseils municipaux le même jour.

Pourquoi engager une réflexion concernant la création d'une commune nouvelle ?

Gouverner, c'est prévoir ! anticiper !

Depuis un certain nombre d'années, le contexte institutionnel est mouvant, notamment dans le cadre de la loi NOTRe de 2017 :

- changement de périmètre de certaines régions
- remise en cause de l'existence des départements
- évolution du nombre minimum d'habitants pour le périmètre d'un EPCI

Il apparaît évident que le paysage institutionnel est appelé à évoluer à plus ou moins court terme.

Il est préférable, dans ce contexte, de se donner les moyens de prendre notre destin en main, de choisir plutôt que de subir.

Pourquoi envisager un périmètre territorial regroupant GUENGAT, GOURLIZON, LE JUCH ?

Ces trois communes ont des caractéristiques similaires :

- Ce sont des communes rurales
- Ayant engagé des actions fortes de redynamisation
- Avec la volonté de maintenir une vie de village

La population des 3 communes évolue sur les bassins de vie de DOUARNENEZ à QUIMPER.

Elles sont liées par l'Histoire et une identité commune qui puise ses racines dans le Pays Glazik.

Elles sont représentées par des élus inscrits dans une démarche de développement, ayant à cœur d'anticiper les transitions, dans une perspective d'aménagement durable et solidaire de leurs communes.

Pour quels avantages ?

Afin de faire face aux enjeux de demain, il est primordial de mettre toutes les chances de notre côté pour y parvenir. Mutualiser nos moyens pourrait être la solution pour répondre à ces questions :

- Comment répondre au vieillissement de la population et le besoin de nouveaux services ?
- Quelles solutions apporter à notre jeunesse en termes de mobilité, de loisirs, de logement ?
- Comment garantir un renouveau démocratique à chaque échéance électorale communale, afin d'éviter des situations comme celles récentes de communes proches de nous ?
- Comment garantir les moyens, pour nos collectivités, tant sur le plan financier qu'humain, pour bien fonctionner ?
- Comment exister dans une intercommunalité, quelle qu'elle soit, dans la mesure où celles-ci sont de plus en plus importantes en nombre d'habitants ?
- Que répondre face aux attentes de nos administrés de services de proximité, qu'il nous faut, à minima, parvenir à maintenir, voire développer ?
- Comment préserver notre cadre de vie ?
- Comment maintenir notre territoire dynamique et attractif ?

Autant de questions auquel il nous ait de plus en plus difficile de répondre individuellement ...

Nous partageons des enjeux similaires nous permettant d'envisager un avenir commun.

Et si c'était ensemble que l'on serait plus fort ? Avec une commune qui atteindrait 3600 habitants, nous pourrions renforcer notre puissance locale :

- en améliorant notre pouvoir d'agir
- par la mutualisation de nos ressources, nous sortirions en partie de la dépendance induite par le manque de moyens. Nous pourrions mener davantage d'actions par nous-mêmes, sans devoir limiter nos projets à ce qui est cofinancé, subventionné ...

- par une charge de travail répartie sur davantage d'agents, ce qui permettrait la spécialisation et donc l'optimisation de leurs compétences, aujourd'hui diluée dans une trop grande polyvalence.
- en améliorant notre poids dans l'intercommunalité de rattachement, quelle qu'elle soit.
- en améliorant notre capacité à innover sur les domaines qui traduisent aujourd'hui des besoins cruciaux, comme :
 - -l'enfance/jeunesse : éducation et offre périscolaire, animation jeunesse
 - -la santé : permettre à tous de bien vieillir à domicile en renforçant l'offre médicale de proximité
 - -poursuivre le développement des différentes formes de mobilité par la création de nouveaux itinéraires, de profiter du système de location de véhicules électriques (tel que KERGO sur la commune du Juc'h)

Bien sûr, un éventuel rapprochement de communes ne peut pas se faire sans inquiétude, sans peur du changement....

Non ne pouvons éluder la question identitaire, le sentiment d'appartenance à une communauté.

Nous ne pouvons pas non plus ne pas évoquer les potentielles répercussions fiscales et financières pour les habitants tout comme pour notre collectivité.

C'est bien pour cela que nous est proposé ce vœu, pour à terme, disposer de tous les éléments, qu'ils soient en faveur ou contre ce projet, afin de parvenir à une décision la plus éclairée possible, basée sur des éléments factuels.

Enfin, sous réserve d'un vote favorable concernant ce vœu, la population sera bien évidemment associée, lors de groupes de travail associant élus et habitants, et des réunions publiques seront organisées, une fois le délai nécessaire, notamment aux services de l'état, pour rassembler les différents éléments qui auront des impacts sur nos quotidiens, tant sur les services que sur le plan fiscal et financier.

Ces temps d'échanges seront l'occasion pour chacun, d'exprimer ses attentes, ses inquiétudes, voir son opposition à un tel projet.

Aujourd'hui, nous avons besoin d'éléments, notamment sur l'aspect financier, sur les répercussions et les conséquences d'un tel projet, et c'est pourquoi, il vous est proposé de voter ce vœu, afin de permettre, dans les mois qui viennent, à chacun d'entre nous, de prendre la meilleure décision, en toute connaissance de cause.

Aujourd'hui, nous ne votons pas pour ou contre un projet de fusion entre les communes de GUENGAT, GOURLIZON et LE JUCH, mais pour ou contre la possibilité de se donner les moyens de poursuivre la réflexion sur un projet de rapprochement.

Interventions : interrogations des élus sur les différents articles de presse parus cette semaine. Il est proposé au Maire d'intervenir auprès de la population par le biais du bulletin communal (Kelachou) en précisant bien qu'il s'agit de lancer une étude sur l'opportunité de la création d'une commune nouvelle et d'indiquer que la population sera bien-sûr associée aux différentes démarches liées à ce projet.

Echange sur les projets prévus par la municipalité en début de mandat et les conséquences sur leur réalisation si fusion.

A l'unanimité (18 voix pour), le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à :

- SOLLICITER les services de la Préfecture pour des conseils et études juridiques, fiscales et financières ;
- LANCER un projet de territoire sur le périmètre des 3 communes ;
- ETABLIR un calendrier permettant une prise de décision pour le 1er janvier 2025 ;
- CREER une démarche participative pour la consultation de la population.

Fin de la séance

La secrétaire de séance,



C. L'HARIDON

Le Maire,



D. LE GOFF

